



COÛTS DE GESTION DES COMBUSTIBLES USÉS ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Réponse de l'Andra à l'article 8 de l'arrêté PNGMDR du
23/02/2017

GT PNGMDR du 24 avril 2020

COÛTS DE GESTION DES COMBUSTIBLES USÉS ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS

- ❑ Données actualisées extraites du 5^e rapport relatif à la sécurisation des charges de long terme (juin 2019)
- ❑ Concerne uniquement des déchets (pas de combustibles usés gérés par l'Andra)
- ❑ Et uniquement coûts dont l'Andra a la responsabilité financière
- ❑ 3 catégories de coûts :
 - Coûts liés aux charges de démantèlement et de fermeture des centres de stockage de l'Aube (CSA) et de la Manche (CSM)
 - Coûts liés à la surveillance du CSA et du CSM
 - Coûts liés à la gestion des déchets que l'Andra a sous sa responsabilité financière

Coûts liés aux charges de démantèlement et de fermeture des centres de stockage de la Manche (CSM) et de l'Aube (CSA)

- ❑ CSM : réception de déchets entre 1969 et 1994

Actuellement en phase administrative dite de démantèlement prévue jusqu'en 2060 (date de fin des travaux de pérennisation de la couverture)

- ❑ CSA : mise en service 1992, date prévisionnelle de début de la phase de démantèlement en 2062 (basé sur l'inventaire établi dans le cadre du rapport de réexamen de sûreté d'août 2016)
- ❑ Les coûts comprennent :
 - la déconstruction des installations à caractère nucléaire et la réalisation de la couverture définitive des ouvrages de stockage (CSA)
 - les travaux de pérennisation de couverture et opérations de surveillance pendant cette phase (CSM)

En M€ (arrêté comptable de 12/2018)	2019 à 2030	2031 à 2045	2046 à 2060	Post 2060	Total valeur brute	Total valeur actuelle
Démantèlement et fermeture du CSM et du CSA	2,2	2,6	2,3	20,3	27,4	22,1

Coûts liés à la surveillance du CSA et du CSM

- ❑ Les charges de surveillance relevant de cette catégorie sont restreintes, à compter de l'arrêté du 28 décembre 2018, aux charges de surveillance après fermeture des installations de stockage (fermeture actée par décision de l'ASN).
- ❑ Hypothèses :
 - Passage en phase de surveillance vers 2060 (scénario prudent pour le CSM, dans l'attente des suites qui seront données sur le réexamen de sûreté 2019 sur une fermeture « au plus tôt » ; scénario nominal pour le CSA, sans travaux complémentaires post couverture définitive).
 - Durée : 300 ans (dont 250 ans de surveillance passive)

En M€ (arrêté comptable de 12/2018)	2019 à 2030	2031 à 2045	2046 à 2060	Post 2060	Total valeur brute	Total valeur actuelle
Surveillance après fermeture du CSM et du CSA	0	0	0	45,4	45,4	6,3

Coûts liés à la gestion des déchets que l'Andra a sous sa responsabilité financière

Déchets concernés (très majoritairement destinés à un stockage FA-VL):

- Déchets provenant de l'assainissement de sites historiques (pollutions radium ou thorium)
- Déchets initialement détenus par des particuliers, des établissements d'enseignement ou des hôpitaux (aiguilles au radium, sels d'uranium ou de thorium,...)
- Paratonnerres radioactifs (fabrication et commercialisation interdites depuis 1987)
- Sources scellées attribuées à l'Andra lors de sa création en 1991

Hypothèse pour calcul : stockage FA-VL en 2040

En M€ (arrêté comptable de 12/2018)	2019 à 2030	2031 à 2045	2046 à 2060	Post 2060	Total valeur brute	Total valeur actuelle
Gestion des déchets sous responsabilité Andra	13	29	0	0	42	33,3